



**COMPTE-RENDU RÉUNION COMITÉ DIRECTEUR DU 25/02/2022.**  
**Club-House du Club de Changé à 20h00.**

<b><u>COMITÉ DIRECTEUR</u></b>		
<b>Présents</b>		
BRANGIER Bernard	Président Club de Changé	Président CD
HERVÉ Florian	Club de Laval	Vice-Président CD
COLIN Alain	Club de Meslay-du-Maine	Trésorier CD
BERNARD-DROUET Patrick	Secrétaire Club de Mayenne	Secrétaire CD
GENIN Frédéric	Club de Changé	Membre
GENDRY Fabien	Président Club de Mayenne	Membre
HATTE Christophe	Président Club du Genest-St-Isle	Membre
SAUVAGE Anthony	Club de Changé	Membre

<b>Absents</b>		
BENOIST Eric	Club de Changé	Secrétaire-Adjoint CD (excusé)
MASSÉ Thierry	Club de Changé	Membre (*)

<b><u>PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DE CLUBS INVITÉS</u></b>		
BEAUCLAIR Thomas	Président Club d'Evron	Absent
BRANGIER Bernard	Président Club de Changé	Présent
COLIN Marie-Pierre	Présidente Club de Meslay-du-Maine	Présente
DUPUY-SALLE Christophe	Président Club de Laval	Absent
GENDRY Fabien	Président Club de Mayenne	Présent
GUERRIER Norbert	Président Club de Gorrion	Présent
GUILMARD Elisabeth	Présidente Club du Horps	Absente excusée
HATTE Christophe	Président Club du Genest-St-Isle	Présent
MARSOLLIER Sylvain	Président Club de Château-Gontier	Absent excusé

**L'ensemble du Comité Directeur étant présent ou excusé, la séance débute à 20h15.**

**PRÉAMBULE**

Avant d'aborder l'ordre du jour, Bernard BRANGIER explique l'absence de Thierry MASSÉ (\*) par le fait que celui-ci, n'ayant pas renouvelé sa licence pour 2022, ne peut plus de facto siéger comme membre du Comité directeur.

**ORDRE DU JOUR**

**1° - POINT SUR LES LICENCES.**

A la date de cette réunion, le total des licenciés du département s'élève à 337. En hausse de 10,86 % par rapport à 2021(304 licenciés) selon décompte page suivante :

<b>Clubs</b>	<b>Nombre</b>
Changé	55
Château-Gontier	37
Evron	31
Gorron	12
Laval	82
Le Genest-St-Isle	26
Le Horps	12
Mayenne	34
Meslay-du-Maine	48
<b>Total</b>	<b>337</b>

## **2° - FORMATIONS.**

Concernant les formations déjà effectuées en 2021 et 2022 (classiques, barebows et poulies) les retours sont positifs pour les clubs de Mayenne, de Meslay-du-Maine et de Changé, mais l'investissement des archers pour le suivi demande à s'améliorer.

Pour le calendrier des séances de formation déjà faites, pour celles à venir ainsi que pour le prix qui est demandé aux archers pour les formations en cours et à venir, tout paraît bien adapté. Les factures seront adressées aux clubs concernés à l'issue des formations, en fonction de leurs archers présents, et il est décidé de facturer aussi pour les archers inscrits mais absents sans justification (sauf absence suite à annulation en amont par exemple).

Pour ce qui est des formations à venir, le Comité départemental est d'accord pour les poursuivre. Une demande de subvention A.N.S va être faite dans ce sens. Toutefois, même en l'absence de subvention, les stages de formations seront malgré tout mis en place. A ce propos, il est évoqué de nouvelles séances pour les arcs à poulies voire les arcs classiques dans le courant du 4ème trimestre 2022.

## **3° - DOUBLE MIXTE.**

Le tournoi départemental des mixtes 2022 aurait dû être organisé avant le 18 avril. Compte-tenu du délai pour le mettre en place, il a été décidé qu'il ne se déroulerait pas cette année. L'organisation du tournoi 2023 sera discutée lors de la prochaine assemblée générale du Comité.

## **4° - PROJET FÉDÉRAL POUR LES JEUNES.**

La FFTA a pour projet d'augmenter le nombre de jeunes et surtout de les fidéliser.

Au niveau du Comité départemental, il faudrait organiser un après-midi avec les jeunes de tous les Clubs entre le 20 mai et le 20 juin 2022. Les modalités d'organisation sont en cours, dans l'attente du projet définitif de la FFTA.

## **5° - DEMANDE DE SUBVENTION A.N.S 2022.**

Attendre les directives de l'A.N.S avant de faire une demande courant mars 2022.

## **6° - ORGANISATION A.G. DE LA RÉGION.**

Le Club de Meslay-du-Maine est candidate pour l'organisation des Assemblées générale et extraordinaire du Comité régional le **5 novembre 2022**.

Le Comité départemental aidera le club financièrement si cela est utile pour cette assemblée qui devrait recevoir entre 100 et 110 personnes.

## **7° - POINT SUR LES FINANCES.**

Le point sur la trésorerie est commenté par Alain COLIN qui annonce, qu'une fois les factures payées, il reste **11 481, 54 €** sur les comptes courant et de dépôt.

## 8° - DÉPARTEMENTAL TAE 2022.

A l'origine pressenti pour être organisé par le club du Genest-St-Isle lors de son tournoi extérieur du 3 juillet 2022, puis après avoir interrogé le club de Château-Gontier qui organise un TAE le 18 juin 2022, le Championnat départemental TAE 2022 va finalement être organisé par le Club de Changé lors de son tournoi extérieur du **15 mai 2022**.

## 9° - QUESTIONS DIVERSES.

**Journée sports de nature** : initialement prévue le dimanche 26 juin 2022, cette journée aura finalement lieu le **dimanche 3 juillet 2022** à AVERTON. Lors de sa dernière Assemblée générale du 29 octobre 2021, le Comité départemental avait décidé d'y participer et d'y envoyer une demi-douzaine de bénévoles de différents clubs. Mais, la date ayant changé entre temps, les bénévoles ne sont plus disponibles et il est donc décidé de ne pas participer à cette journée sports de nature par ailleurs peu génératrice de retombées sur les clubs de tir à l'arc du département en général et de ceux du nord Mayenne en particulier.

**Question de Frédéric GÉNIN sur les duels lors des championnats départementaux** : Frédéric GÉNIN trouve dommage qu'il n'y ait pas de duels lorsque les catégories d'archers comportent moins de 3 archers. Dans ces conditions, les archers de ces catégories terminent leur compétition après les tirs de qualification et doivent attendre souvent longtemps la fin des duels avant de monter sur leurs podiums.

**Réflexion et réponse du Comité directeur** : dorénavant, dès lors qu'il y a au moins deux archers dans une catégorie, il y aura systématiquement des duels lors des Championnats départementaux en salle.

**Question de Florian HERVÉ concernant le contrôle du matériel** : Florian Hervé souhaiterait la mise en place automatique (systématique ?) du contrôle du matériel avant l'échauffement lors des concours dans le département.

**Réflexion et réponse du Comité directeur** : Oui pour les championnats départementaux avec mention du contrôle du matériel et de son horaire sur les mandats. Pas systématiquement pour les autres tournois mais fortement conseillé.

**Assemblée générale 2022** : la date de la prochaine assemblée générale est fixée au **vendredi 21 octobre 2022 à 18h30** au CREPS de Laval. La demande de réservation de la salle va être faite par Bernard BRANGIER.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**

A Changé le 24 mars 2022.

Bernard BRANGIER Président du Comité départemental	Patrick BERNARD-DROUET Secrétaire du Comité départemental
	